



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de HAUTEFAGE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 1

Numéro Délibération : **MA-DEL-2026-029**

Date de la convocation : **01/06/2026**

Date d'affichage : **05/06/2026**

Nombre de voix **POUR** : 11

Nombre de voix **CONTRE** : 0

Nombre d'**ABSTENTION** : 0

Le 05 juin 2026 à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFAGE régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à Salle de réunion de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe EYRIGNOUX**, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Philippe EYRIGNOUX, Mme Corinne QUERIO, M. Daniel PARSOIRE, Mme Emilie FARGES, M. Thierry JOUGOUNOUX, Mme Marie Hélène NOUAÏLE, M. Frank VAN ESSEN, Mme Marylène

VERGNE, Mme Charlotte PARSOIRE, M. Valentin CARREAU.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Pascale DUFOUR.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Marie-Pascale DUFOUR en faveur de Mme Corinne QUERIO.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire de séance : M. Thierry JOUGOUNOUX.

OBJET : RENOUELEMENT CONTRAT ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le contrat d'entretien de l'éclairage public avec l'entreprise MCR ASSIMON TP 19800 CORREZE (Corrèze) est arrivé à échéance au 31 décembre 2025. Il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est préférable de s'engager qu'une année auprès de l'entreprise MCR ASSIMON TP plutôt que trois comme proposé par cette dernière et cela afin de voir les nouvelles entreprises pouvant se développer sur le territoire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide donc de retenir l'entreprise **MCR ASSIMON TP à Corrèze** à effet du 05 juin 2026 pour une durée maximale d'un an.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer le contrat à intervenir.

Le financement est prévu au budget 2026.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Tulle et publication par voie
d'affichage le 05/06/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Philippe
EYRIGNOUX

